



MUNICIPALITÉ  
**NOTRE-DAME  
DU-PORTAGE**



## MOT DU CONSEIL

Par Vincent More, maire

Le printemps s’installe tranquillement, nous laissant admiratif devant la beauté du fleuve changeant au fil des saisons.

Le samedi 21 mai, les citoyens et les citoyennes sont invités à participer au ramassage des déchets le long des bords de la route de la Montagne et de la côte de la Mer. Veuillez vous inscrire (418 862-9163, poste 229) pour nous permettre une bonne planification de la journée.

La même journée, la municipalité procédera à la distribution d’arbres au garage municipal de 8 h 30 à midi (560, route de la Montagne).

Pour notre projet de sentiers de vélo de montagne, nous avons reçu une subvention de 148 746,29 \$ dans le cadre du Programme d’aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d’activités de plein air (PAFSSPA).

La MRC de RDL planifie actuellement les actions en lien avec la gestion des déchets pour les 7 prochaines années. Les citoyens de NDDP sont invités à venir partager leurs préoccupations et leurs commentaires. Vous pourrez y participer de trois manières : lors d’une consultation publique, en visioconférence ou en répondant au sondage. Consultez le site de la MRC pour tous les détails : <https://mrcriviereduloup.ca/communiques/?id=e202242057>.

Bon printemps à toutes et à tous,  
Vincent More, maire

## ORCHESTRE DE CHAMBRE DU LITTORAL

Dimanche 29 mai à 15 h à l’église de Notre-Dame-du-Portage  
Chorale interculturelle et Orchestre des jeunes de l’EMAC  
Coût : participation volontaire  
Info : Diane Couture 418 862-4748



## UN DERNIER AUREVOIR À UN CITOYEN ENGAGÉ

Nous sommes triste d’apprendre que Jean-Pierre April nous a quitté récemment. Un portageois de souche, bienveillant et qui a été très impliqué dans sa communauté.

Il a été engagé dans l’Envol des aînés pendant 20 ans, comme marguillier et sur le conseil de la Fabrique pendant plusieurs années. Il a été impliqué dans les Fêtes de la paroisse et auprès des gens malades.



Nous lui disons merci et aurevoir.  
Nos condoléances à toute sa famille.

Conseil municipal et l’administration

## SÉANCE DU CONSEIL : 2 MAI

La séance se tiendra en présentiel au 200, côte de la Mer, le lundi 2 mai à 19 h 30.

1. Demande de démolition du 426, route du Fleuve
2. Plusieurs dossiers de suivi du CCU
3. Défi pissenlits
4. Projet de vélo de montagne

## AVIS PUBLIC DE DÉROGATION MINEURE



AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que les membres du conseil municipal lors de la séance ordinaire qui sera en visioconférence et/ou en présentiel selon les cas, le 6 juin à 19 h 30 statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Immeuble situé sur le lot 4 982 143 du cadastre du Québec situé au 4, rue du gros Pèlerin à Notre-Dame-du-Portage**

Objet : La demande consiste à rendre conforme au règlement de zonage 2021-08-421, la construction d'une résidence unifamiliale ayant une hauteur moyenne de 10,15 mètres dans la zone 21-H. L'article 5.1.2 spécifie à la grille des spécifications la hauteur maximale pour le bâtiment principal, pour cette zone, elle est de 8 mètres. Le demandeur justifie cette hauteur à cause des contraintes qu'il a rencontrées sur le terrain.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de la séance précitée ou par courriel à :

**[directiongenerale@notre-dame-du-portage.ca](mailto:directiongenerale@notre-dame-du-portage.ca)**

Donné à Notre-Dame-du-Portage, ce 28 avril 2022.

Line Petitclerc

Directrice générale / greffière-trésorière .

## AVIS PUBLIC



Les cinq règlements suivants sont entrés en vigueur le 28 mars 2022, soit le jour où un certificat de conformité a été délivré à leur égard par le directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Rivière-du-Loup :

Règlement no 2021-08-418 **Plan d'urbanisme révisé**

Règlement no 2021-08-420 **Règlement relatif à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme**

Règlement no 2021-08-421 **Règlement de zonage**

Règlement no 2021-08-422 **Règlement de lotissement**

Règlement no 2021-08-423 **Règlement de construction**

L'objet de ces règlements est de remplacer les règlements d'urbanisme portant sur ces sujets (plan d'urbanisme, zonage, lotissement, construction, art. 116) afin de tenir compte de la révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC et des valeurs des Portageoises et Portageois.

Ces règlements ont été adoptés par le conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage le 4 octobre 2021. Le 17 février suivant, ils ont été approuvés par le conseil de la MRC.

Les règlements nos 2021-08-420, 2021-08-421, 2021-08-422 et 2021-08-423 ont été réputés conformes au plan d'urbanisme révisé le 29 novembre 2021. De plus, les règlements nos 2021-08-421 et 2021-08-422 ont été réputés approuvés par les personnes habiles à voter le 24 mars 2022.

Une copie de ces règlements peut être consultée au bureau municipal, 560 route de la Montagne, Notre-Dame-du-Portage, sur les heures de bureau. Vous pouvez aussi consulter une copie de ces règlements à partir du site Internet de la Municipalité à : **[www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca](http://www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca)**, sous l'onglet «Vie démocratique/ Lois, Politiques et Règlements».

Donné à Notre-Dame-du-Portage ce 28 avril 2022.

Line Petitclerc, directrice générale et greffière-trésorière

## CORVÉE CITOYENNE DE RAMASSAGE DES DÉCHETS : SAMEDI 21 MAI

Ralliement au Chalet des sports à 9 h

Corvée : 9 h à 13 h 30 (12 ans et plus)

Parcours : bords des routes est/ouest de la Montagne et côte de la Mer

Apporter : gants  
vêtements chauds,  
imperméable (si pluie),  
bottes de caoutchouc,  
chapeau, crème solaire.

Dîner inclus : 

Inscription : 418 862-9163, poste 229

## RECHARGE SÉDIMENTAIRE PARC DE L'ANSE

Le comité Zip de l'Estuaire procédera à une nouvelle recharge sédimentaire au parc de l'Anse les 18, 19 et 20 mai prochain.



## Résumé du *Plan d'urbanisme révisé* (règlement 2021-08-418 entré en vigueur le 28 mars dernier)

### 1. Qu'est-ce qu'un plan d'urbanisme ?

Le *Plan d'urbanisme* est le document de planification le plus important de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Cet outil contient la vision générale du territoire municipal, socle à partir duquel les règlements d'urbanisme sont construits.

Le *Plan d'urbanisme* a été révisé afin d'être conforme à la révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Rivière-du-Loup : il s'agissait d'une exigence de la Loi. De plus, puisque le précédent plan d'urbanisme datait de 1990, le *Plan d'urbanisme révisé* vise à insuffler une nouvelle vision à l'aménagement du territoire conforme aux besoins et aux valeurs des Portageoises et Portageois.

### 2. Vision de l'aménagement et du développement

La démarche de participation citoyenne « Portageons notre milieu » et la consultation publique de l'automne dernier ont permis à la Municipalité d'élaborer la **vision d'avenir suivante** de l'aménagement et du développement de la municipalité :

*La municipalité est un endroit chaleureux et paisible, où les services à la population attirent les jeunes familles et retiennent les aînés. Les loisirs et la culture constituent une part importante de ces services et ils animent le village, en complémentarité avec les actions des organismes locaux. Bienveillance et solidarité sont des valeurs à préserver et à nourrir.*



*La villégiature et le développement touristique jouissent d'une réputation qui dépasse les frontières régionales et qui font en sorte que les gens passent, reviennent et parfois restent.*



*Une plus large gamme de population, comme les jeunes familles et les nouveaux retraités, s'installe dans des types d'habitations variées, répondant aux nouvelles réalités.*

*La nature est facilement accessible et les paysages uniques émerveillent les citoyens et les visiteurs. Les parcs attirent et ils permettent à tous de bouger, de se rencontrer et de relaxer.*

*L'agriculture et la foresterie restent dynamiques et elles se muent selon les besoins du milieu.*

*La protection de l'environnement est une préoccupation constante notamment par une prise en compte citoyenne qui se matérialise. Une approche écologique, une meilleure gestion des déchets et une protection côtière efficace contre l'érosion et la submersion sont concrétisées.*



*Les usages commerciaux, industriels et résidentiels cohabitent sur le territoire, puisque chacun y trouve sa place.*

*L'histoire de la communauté est préservée dans son patrimoine bâti et immatériel. Le patrimoine religieux demeure un point de repère de la centralité du village, ainsi que le quai, la plage et la piscine.*

*Village accueillant entre les collines et le fleuve, Notre-Dame-du-Portage a comme vision de maintenir sa quiétude et son dynamisme communautaire tout en développant ses commerces de proximité et en mettant en valeur et protégeant ses atouts naturels et patrimoniaux au bénéfice de ses citoyens, des villégiateurs et des touristes.*



### 3. Les grandes orientations de l'aménagement et leur mise en œuvre

Chacune des grandes orientations du *Plan d'urbanisme* est précisée par des objectifs d'aménagement et des moyens de mise en œuvre. Nous vous présentons ici ces orientations et les objectifs qui en découlent.

#### Démographie

**Orientation : Assurer un cadre moderne et adapté pour favoriser une qualité de vie.**

- Offrir des règles adaptées au besoin de la population pour le cadre bâti et l'environnement.

**Orientation : Augmenter la population et conserver un équilibre démographique.**

- Diversifier l'offre résidentielle.
- Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants dans la vie municipale et la rétention des actuels résidents.
- Attirer des nouveaux arrivants.



#### Institutions, commerces et industries

**Orientation : Consolider et animer le noyau villageois.**

- Animer le noyau villageois.
- Favoriser l'établissement de commerces de proximité.

**Orientation : Assurer une bonne cohabitation entre les commerces et les résidences.**

- Comblers le manque d'espaces de stationnement.
- Assurer un encadrement adéquat de la construction dans la zone aéroportuaire.
- Respecter l'affectation commerciale de grande surface de l'agglomération de RDL.
- Privilégier la concentration des usages commerciaux sur les axes des routes du Fleuve et de la Montagne dans le secteur du noyau villageois élargi.



**Orientation : Favoriser un développement industriel correspondant aux besoins locaux.**

- Assurer une cohérence dans la cohabitation entre l'aéroport et la zone industrielle.
- Favoriser le développement des zones industrielles près de l'autoroute 20 et la localisation de commerces et services à fortes contraintes ou para-industriels dans ces zones.

#### Tourisme et villégiature

**Orientation : Maintenir et développer la vocation touristique et de villégiature.**

- Renforcer le positionnement de la municipalité sur l'échiquier touristique et de villégiature.
- Créer un milieu apte à accueillir des usages touristiques et de villégiature et consolider les deux zones commerciales à vocation d'hébergement touristique.
- Faciliter l'existence de lieux d'hébergement pour les villégiateurs.



#### Espaces verts, loisirs et culture

**Orientation : Maintenir et renforcer les espaces verts, les loisirs et la culture.**

- Fournir un accès facile au fleuve tout en préservant l'écosystème fragile de la côte.
- Créer un environnement apte à accueillir des activités sportives et culturelles.
- Poursuivre la mise en valeur des parcs municipaux.
- Assurer l'accès à une nature de qualité.
- Poursuivre le développement du service municipal des loisirs.
- Encourager les activités des organismes culturels et sportifs locaux.



#### Équipements et services municipaux

**Orientation : Faciliter l'accès aux services municipaux.**

- Faciliter l'accès à la réglementation et à sa compréhension.
- Maximiser l'utilisation de médiums informatiques

## Agriculture et foresterie

### **Orientation : Dynamiser les zones agricoles dynamiques et agroforestières.**

- Trouver de nouveaux débouchés pour les zones agroforestières.
- Préserver l'utilisation agricole du territoire.



## Paysages et patrimoine

### **Orientation : Protéger la valeur patrimoniale des bâtiments du village.**

- Harmoniser le cadre bâti ancien et les nouvelles constructions d'architecture moderne et contemporaine.
- Accroître la protection architecturale des bâtiments ayant une valeur patrimoniale.
- Dynamiser les bâtiments religieux tout en respectant le patrimoine architectural.

### **Orientation : Renforcer l'identité de la municipalité en valorisant les paysages.**

- Pérenniser et bonifier les panoramas exceptionnels.



## Transports et déplacements

### **Orientation : Améliorer la cohabitation entre les différents moyens de transport.**

- Sécuriser et promouvoir les transports actifs dans la municipalité.

### **Orientation : Favoriser l'utilisation publique des stationnements dans le noyau villageois.**

- Augmenter la disponibilité des espaces de stationnement.



## Environnement et écosystèmes

### **Orientation : Conserver, préserver et améliorer un environnement de qualité.**

- Mettre en place une stratégie de développement durable et d'adaptation aux changements climatiques.
- Clarifier les exigences réglementaires sur la protection des rives contre l'érosion et la submersion.
- Reconnaître l'importance des milieux humides, naturels et des talus.
- Assurer la conservation d'un couvert forestier dans les anciens et les nouveaux secteurs développés.
- Contrôler la présence des espèces végétales nuisibles.
- Assurer aux résidents un climat sonore acceptable.
- Prévenir la contamination des sources d'eau potable municipales.

### **Orientation : Protéger les milieux naturels importants.**

- Maintenir les fonctions des milieux naturels.



## 4. Les grandes affectations du sol

Le *Plan d'urbanisme* décrit et localise les grandes affectations du sol\* qui servent à déterminer les zones du Règlement de zonage. Plusieurs de ces affectations découlent du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. Par exemple, les aires d'affectations du sol « agricole dynamique », « agroforestière », « forestière », « îlot déstructuré » et « conservation » découlent de la MRC. Il en est de même pour l'affectation du sol « publique » située dans le secteur de l'aéroport.

Les « îlots déstructurés » ont été autorisés par la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Selon cet organisme, un îlot déstructuré est une entité ponctuelle de superficie restreinte, déstructurée par l'addition au fil du temps d'usages non agricoles et à l'intérieur de laquelle subsistent de rares lots vacants enclavés et irrécupérables pour l'agriculture.

### Grandes affectations du sol

(Annexe 1 du plan d'urbanisme)

	agricole dynamique		conservation
	agroforestière		industrielle
	forestière		résidentielle (moyenne densité)
	îlot déstructuré		récréative
	noyau villageois		publique
	résidentielle (faible densité)		

\*Pour voir les grandes affectations du sol ou tout autre détail du Plan d'urbanisme, nous vous invitons à consulter le règlement 2021-08-418 sur le site internet de la Municipalité [www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca](http://www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca), sous l'onglet « Vie démocratique/ Lois, Politiques et Règlements ».

## 5. Un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le « noyau villageois élargi »

Le **programme particulier d'urbanisme (PPU)** est une composante du *Plan d'urbanisme*. Le PPU permet d'apporter plus de précisions quant à la planification d'un secteur central de son territoire qui suscite une attention toute particulière de la part du conseil municipal. Ce secteur est dénommé « noyau villageois élargi ». Voici la vision donnée à ce secteur :

*Le village de Notre-Dame-du-Portage a une centralité forte, grâce aux secteurs de la piscine municipale et de l'îlot paroissial qui sont consolidés.*

*L'activité commerciale et de nouveaux services seront concentrés dans le noyau villageois élargi afin de créer un espace de rassemblement pour les visiteurs et les Portageois.*

*La vitalité de la population s'accroît avec l'apparition de nouveaux services de proximité qui répondent mieux aux besoins des résidents et des visiteurs. De plus, les aînés et les jeunes familles trouvent dans le village un milieu de vie paisible et une vitalité sociale, culturelle et communautaire qui répond à leurs besoins.*

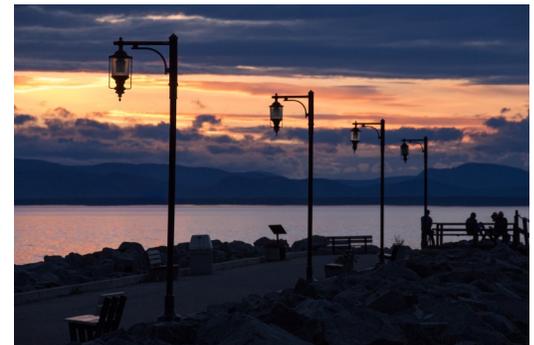
*Les loisirs et la culture continuent de dynamiser le village, avec des activités et un accès à la nature de qualité.*

*L'accès aux paysages est priorisé pour qu'ils demeurent au centre de l'identité du village.*

*La création de nouveaux espaces de stationnement améliore la circulation aux endroits clés.*

*Le transport actif est encouragé par la création d'axes sécurisés de déplacement nord-sud et par un meilleur partage des axes routiers.*

*Les attraits touristiques sont mis en valeur et font en sorte que les citoyens, villégiateurs et touristes vivent en harmonie.*



## 6. Un plan d'action pour le « noyau villageois élargi »

Voici les orientations et objectifs qui découlent de la vision du PPU pour le « noyau villageois élargi » :

### **Orientation : Protéger et mettre en valeur les paysages et le patrimoine villageois.**

- Mettre en valeur et préserver les caractéristiques architecturales propres au village.
- Préserver et mettre en valeur les panoramas exceptionnels vers le fleuve.
- Améliorer l'apparence des sites vacants.
- Protéger spécifiquement les bâtiments patrimoniaux avec une architecture distinctive.
- Améliorer l'apparence des infrastructures municipales.



### **Orientation : Dynamiser le noyau villageois élargi.**

- Développer l'offre commerciale de proximité.
- Poursuivre le développement de l'offre culturelle.
- Permettre l'usage mixte (habitation + commerces et services de village).
- Améliorer l'accessibilité et la sécurité des transports actifs.
- Offrir des alternatives aux places de stationnement requises.



### **Orientation : Augmenter le nombre de ménages.**

- Assurer un milieu de vie de qualité pour l'établissement de jeunes familles et le maintien des aînés dans la communauté.
- Diversifier l'offre d'habitation (unifamiliale, bifamiliale et multif.).
- Prolonger l'aqueduc municipal sur la route du Fleuve.

### **Orientation : Répondre aux différents besoins de la communauté.**

- Aménager la bibliothèque dans un lieu spacieux et convivial.
- Trouver à attirer un CPE en proposant un lieu adéquat.
- Définir des solutions pour maintenir les aînés dans la municipalité.
- Stimuler une vivacité et une convivialité communautaire.



## DISTRIBUTION D'ARBRES : 21 MAI

Le samedi 21 mai de 8 h 30 à 12 h, la municipalité vous invite à venir vous procurer des arbres gratuitement. La distribution se fera devant le garage municipal au 560, route de la Montagne. Information : 418 862-9163, poste 227.



### SONDAGE SUR LE TRANSPORT ACTIF

Des personnes travaillant pour et avec la municipalité contacteront par téléphone certains citoyens. Ces derniers ont été choisis au hasard parmi une liste constituée de ceux et celles dont le numéro, non privé, apparaît sur le site Canada 411.

Répondre au sondage prendra environ 15 minutes. Les questions ne sont pas complexes et se répondent par des choix de réponses.

Pour ceux et celles qui répondront à ce sondage, la municipalité vous remercie d'avance de votre participation.



### ABRI D'HIVER ET CLÔTURE À NEIGE

Les abris d'hiver et les clôtures à neige sont autorisés dans la municipalité jusqu'au **1er mai 2022**.



### VIDANGE FOSSES SEPTIQUES 2022

LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES S'ÉCHÉLONNERA DU 24 MAI AU 16 JUIN.



Seuls les résidences dont la fosse est à vidanger recevront un Avis de vidange **par la poste**. Les avis seront envoyés au début du mois de mai.

### PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION

Vous avez jusqu'au 16 mai 2022 à 16 h 30 pour soumettre votre projet. Visitez le site Internet municipal pour tous les détails.



### NAISSANCE, DÉCÈS, AUTRES NOUVELLES

Un bébé vient d'enrichir votre famille, un proche vient de décéder ou vous avez une nouvelle d'intérêt communautaire. **Informez-nous** et nous publierons la nouvelle dans notre journal. Envoyez votre courriel à : [adjadm@notre-dame-du-portage.ca](mailto:adjadm@notre-dame-du-portage.ca).



### CHRONIQUE ENVIRONNEMENT

#### DÉFI TRANSPORT

C'est urgent ! Nous devons réduire nos gaz à effet de serre et des solutions existent. Le transport est un des principaux générateurs de GES.



Même si nous savons tous qu'en région l'utilisation de l'automobile est indispensable, nous pouvons réfléchir à la façon **d'organiser différemment** nos déplacements. Quelques idées simples à appliquer :

- Le plus souvent possible, **regrouper nos activités** afin de rentabiliser chaque déplacement;
- **Emmener un voisin ou un proche** pour faire ses achats, ou **covoiturer** pour le travail. Une manière de rendre service tout en posant un geste concret pour l'environnement;
- Pour une courte distance, pourquoi ne pas **marcher ou y aller à bicyclette** ?

N'oublions pas non plus que le Transport Vas-Y (418 862-8005) dessert le village tous les lundis, mercredis et vendredis. De petits changements qui, tous ensemble, iront loin. Rouler moins, partager et marcher plus, c'est gagnant à tous points de vue!

**RÉDUIRE NOS TRANSPORTS, pour agir maintenant.**

### CARAVANE DES PRODUCTEURS DU KAMOURASKA

Samedi 7 mai, de 10 h à 12 h

Au stationnement en face de l'église de Notre-Dame-du-Portage



Apportez vos sacs et votre argent comptant.

### SÉANCE D'INFORMATION PROGRAMMATION : 26 MAI

La programmation estivale arrive sous peu ! Surveillez votre boîte aux lettres et nos médias sociaux pour plus d'information.



Le **jeudi 26 mai**, de 18 h à 20 h au Chalet des sports, se tiendra une soirée d'information sur les activités estivales et le camp de jour. Pour vous renseigner sur les activités et services estivaux que la municipalité vous offre et pour vous inscrire, venez nous rendre visite !

## MAI 2022

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
1	2 <b>CM</b>	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16 <b>CCU</b>	17	18	19	20	21
22	<b>FÊTE DES PATRIOTES</b>	24	25	26	27	28
29	30	31				

## JUIN 2022

DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
			1	2	3	4
5	6 <b>CM</b>	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20 <b>CCU</b>	21	22	23	<b>FÊTE NATIONALE QUÉBEC</b>	25
26	27	28	29	30		

Ordures ménagères		Bibliothèque	<b>FÊTE DES PATRIOTES</b>	Bureau municipal fermé – congé fête des patriotes
Matières recyclables	<b>CM</b>	Conseil municipal		Collecte des encombrants
Matières organiques	<b>CCU</b>	Dépôt des demandes	<b>FÊTE NATIONALE QUÉBEC</b>	Bureau municipal fermé— Fête nationale

# MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

560, route de la Montagne  
 Notre-Dame-Du-Portage (Québec) G0L 1Y0  
 Tél. : 418 862-9163 Fax. : 418 862-5240  
 municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca  
 Municipalité Notre Dame du Portage

**BIBLIOTHÈQUE** (édifice municipal, 560, route de la Montagne)  
 Mardi de 13 h à 14 h, Mercredi de 19 h à 20 h  
 Samedi de 10 h 30 à 12 h

RENDEZ-VOUS SUR PLACE POUR VOUS PROCURER ROMANS, NOUVEAUTÉS, DOCUMENTAIRES, BANDES DESSINÉES ET ALBUMS POUR ENFANTS.

### Pour demander un titre précis

- par courriel à [biblio.portage@crsdp.net](mailto:biblio.portage@crsdp.net) ;
- par téléphone au 418 862-9163, poste 260 ou poste 221 à la réception de la municipalité durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

**PLUSIEURS LIVRES À DONNER** : des livres pour adultes, adolescents et enfants ont été offerts par des résidents de NDDP à l'usage de la bibliothèque. Les livres qui font déjà partie de notre collection sont offerts gratuitement à la population qu'on soit abonné ou non à la bibliothèque. Les personnes intéressées par l'offre peuvent se présenter à l'édifice municipal au 560 Route de la Montagne, sur les heures d'ouverture de la bibliothèque.

Madeline Lepage,  
 Responsable 418 862-4670



**BUREAU MUNICIPAL EST MAINTENANT  
 OUVERT AU PUBLIC**

### HORAIRE

LUNDI, MERCREDI et JEUDI  
 de 8 h 30 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

**MARDI FERMÉ AU PUBLIC**

**VENDREDI 8 h 30 à midi**

### RÉPERTOIRE MUNICIPAL 418 862-9163

Directrice générale/greffière-trésorière, Line Petitclerc	p. 222
Greffière-trésorière adjointe, Nadine Caron	p. 224
Secrétaire-réceptionniste, commis-comptable, Rachel Bolduc	p. 221
Adjointe administrative et aux communications, Lise Lavoie	p. 229
Inspecteur municipal, Gaston Lamarre	p. 223
Coord. entretien, parcs, bâtiments, voirie, Fernand Dumont	p. 227
Coord. projets, parcs, bâtiments, voirie, Keven Desjardins	p. 235
Coord. aménagement, urbanisme et dév. Benoit Rheault	p. 233
Loisirs, culture et vie communautaire, Vincent Laflamme	p. 225
Bibliothèque, Madeline Lepage	p. 260
Chalet des sports	418 605-9252
Agent de développement, Gérald Dionne	418 551-8423

Bureau de poste : 512, route du Fleuve 418 860-2385